

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 58

présenté par
M. Savary

ARTICLE 6 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« titre »

le mot :

« livre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.